



Bureau des élections et de la réglementation générale
Affaire suivie par Carole SCHAFER
Tél : 02 40 41 22 14
pref-derogation-funeraire@loire-atlantique.gouv.fr

AUTORISATION DE TRANSPORT DE CENDRES EN DEHORS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

L'ensemble du document doit être dûment complété, daté et signé

Je soussigné(e) (prénom et nom du demandeur)
Demeurant à
Joignable au :
Dûment mandaté par la famille du défunt ou de la défunte,
ai l'honneur de solliciter, en qualité dedu défunt (lien de parenté),
autorisation de transporter l'urne contenant les cendres de :.....(prénom et nom du défunt)
décédé(e) le (date du décès) à (commune du décès)
au départ de (commune de départ) le (date de départ)
à (commune et pays de destination)

PAR ROUTE : véhicule immatriculé :
Départ de(ville de départ)
Arrivée à(ville d'arrivée/ aéroport)
Via.....(pays traversé(s))

PAR AVION : numéro de vol
Aéroport de départ
Aéroport d'arrivée
si escale, via : N° de vol :
si escale, via : N° de vol :

Lieu d'inhumation de l'urne :

Fait à le

Signature :

NB : l'urne doit être transporté avec précaution, respect, dignité et décence – en vertu des dispositions prises par l'article 16-1-1 du Code civil.

Pièces à joindre (copies) :

- *Acte de décès rédigé par l'officier d'état civil du lieu de décès*
- *Autorisation de crémation délivrée par la mairie compétente*
- *Certificat d'incinération rédigé par le responsable du crématorium.*